

AFFAIRE N°21 - Acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du Boulevard de Ceinture Sud.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour permettre à la Société d'Équipement du Département de la Réunion de poursuivre sa mission de bureau foncier, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le paiement des deux terrains ci-après concernés par l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud (3ème tranche) ainsi que les honoraires des notaires chargés de la rédaction des actes de vente correspondants.

N° section	Superficie	Coût	Propriétaires	Locataire + indemnité
AT 92	148 m ²	30 000 F	Epoux GEREONE	M. BELHUMEUR Yvon
		conf. aux DOM:	Jacques	1 080 F
AT 11	250 m ²	56 000 F	Epoux DAMOUR	Néant
		conf. aux DOM:	Marcel	

La dépense globale sera imputée au chapitre 901 - article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Vu
ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour le Prefet
et par délégation

Le Directeur des

Finances et des Collectivités locales

Signé: Paul PASTOR

Pour copie conforme

St. Denis le 16 août 1977

Le Chef de Bureau délégué

J. LACOSTÉ